

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Date de la convocation : 5 juillet 2012



N° 12.07.11.03

L'an deux mille douze et le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mlle CROS, MM TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. SAUVAN
M. ALLOUCHE en faveur de Mme ROMÉRO
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : MM PAUL, CARILLO, Mmes TARAYRE, BOULANGÉ, FONS VINCENT
M. PLANCHERON

Dépôt de Permis de Construire « Groupe Scolaire Les Garrigues » - Extension du réfectoire et construction d'un bloc sanitaire

Rapporteur : M. BOUISSEREN

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, notamment en matière de conservation et d'administration de biens communaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire suivante pour :

L'extension du réfectoire et la construction d'un bloc sanitaire au Groupe Scolaire « Les Garrigues » sis rue des Bergeronnettes à Juvignac.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 18.07.2012
et publication
le 18.07.2012

Le Maire

